

**Plan Local d'Urbanisme**  
Procédure de modification n°2  
4. Règlement  
4.2. Règlement graphique  
Echelle 1:5 000

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à l'arrêté communal du 14 décembre 2021

Le Président, Monsieur **Thierry OZENNE**



**Zonage**

Limite de zone ou de secteur  
Nom de la zone ou du secteur

- UA** Zone urbaine mixte de centralité à dominante de bâti ancien
- UB** Zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel dense
- UC** Zone urbaine mixte à dominante d'habitat individuel et d'habitat collectif de faible densité
- UE** Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux bâtiments d'activités du site Nestlé
- UG** Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux grands équipements d'intérêt collectif
- 1AU** Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUZ** Zone d'urbanisation future réservée aux bâtiments d'activités du site Nestlé
- 1AUZC** Zone d'urbanisation future réservée aux activités commerciales et de services
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée
- NL** Zone naturelle à vocation récréative et/ou touristique
- NP** Zone naturelle de protection renforcée

**Environnement et paysage**

- Espaces Boisés Classés
- Haies à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
- Plantations à réaliser
- Espaces verts à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
- Éléments du patrimoine à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU
- Éléments du patrimoine bâti à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7
- Patrimoine bâti d'intérêt local à protéger en vertu de l'application de l'article L.123-1-7 du CU

**Voirie et espace public**

- Emplacements réservés (\*)
- Chemin à créer ou à conserver en vertu de l'application de l'article L.123-1-6 du CU

**Risques et nuisances**

- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone située au risque mal identifié
- Cavité (position erronée)
- Zone de débordement de nappe
- Couloir correspondant au passage d'une canalisation de gaz haute pression

**Prescriptions particulières**

- Secteur d'application de maintien et de renforcement des locaux d'activités (L.123-1-7 bis du CU)

Emplacements réservés (\*)

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement de jardins familiaux	Commune	3 300 m <sup>2</sup>
2	Extension du cimetière	Commune	5 530 m <sup>2</sup>
3	Aménagement de stationnement public	Commune	170 m <sup>2</sup>
4	Réalisation d'un centre de secours	Commune	8 000 m <sup>2</sup>
5	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	3 650 m <sup>2</sup>
6	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	2 400 m <sup>2</sup>
7	Élargissement de la voirie	Département	9 100 m <sup>2</sup>